

APRÈS ART. 2

N° AS296

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PORANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX  
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 362)

### AMENDEMENT

N ° AS296

présenté par

M. Isaac-Sibille, Mme Bergantz et M. Falorni

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.